



CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 16 NOVEMBRE 2023

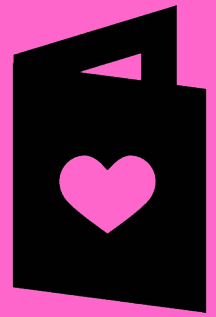


Déroulé de la séance

- **Accueil ouverture de séance**
- **Quorum**
- **Annonce des pouvoirs**
- **Désignation de deux secrétaires de séance**
- **Mise aux voix du procès-verbal du conseil municipal du 28 septembre 2023**
- **Examen des projets de délibérations inscrits à l'ordre du jour**

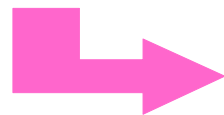
Voeu du conseil municipal – cessez-le-feu humanitaire à Gaza

Les élus du conseil municipal de Gières
formulent le vœu qu'un cessez-le-feu humanitaire
puisse immédiatement être mis en œuvre afin
d'apporter un secours à la population de Gaza.



VOEU

Rapporteur :
**Pierre
VERRI**



Approbation de ce vœu

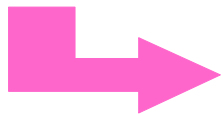
Rapports annuels 2022 sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement métropolitains

- Rapports disponibles et consultables sur le site de la Métropole grenobloise
- Rapports qui doivent faire l'objet d'une communication lors d'une séance du conseil municipal
- **Présentation par Justine DE LOUBENS**



RAPPORTS

Rapporteur :
**Justine
DE LOUBENS**



Les conseillers municipaux prennent acte des rapports annuels 2022 sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement

Modification partielle du tableau des effectifs

Suite à la réussite à un examen professionnel, proposition de modification partielle du tableau des effectifs comme suit :

Suppression de poste	Création de poste au 1 ^{er} décembre 2023
Technicien territorial à temps complet, créé par délibération en date du 10 décembre 2018	Technicien principal de 2 ^{ème} classe à temps complet

Rapporteur :
**Pierre
VERRI**



Approbation de la modification partielle du tableau des effectifs



PERSONNEL



Modification des statuts de la SPL OSER – autorisation au représentant à l’assemblée générale extraordinaire

Changement d’adresse du siège de la région Auvergne-Rhône-Alpes : 101 Cours Charlemagne – CS 20033
69269 Lyon Cedex 02

Article 4 – siège social

- Modification de l’adresse

Article 3 – Dénomination

- Modification de la dénomination sociale par « Société Publique Locale d’Efficacité Energétique – SPL OSER »

Rapporteur :
**Frédéric
DELFORGES**



Approbation des statuts modifiés et autorisation au représentant de la commune à voter en faveur de ces modifications statutaires



Augmentation de capital de la SPL OSER – autorisation au représentant à l’assemblée générale extraordinaire

- Délégation au conseil d’administration de l’organisation des augmentations de capital dans la limite de 500 000 euros, pour une durée maximum de 26 mois.
- Modification corrélative des articles des statuts relatifs au montant du capital social et le cas échéant à la composition du conseil d’administration afin de permettre d’attribuer aux souscripteurs tout poste d’administrateur auquel leur souscription leur donnera droit.

Rapporteur :
**Frédéric
DELFORGES**



Autorisation au représentant de la commune à voter en faveur de la délégation par l’Assemblée générale au conseil d’administration de l’organisation d’augmentations de capital ayant les caractéristiques mentionnées ci-dessus



Réduction de capital de la SPL OSER – autorisation au représentant à l'assemblée générale extraordinaire – rachat des actions par la société en vue de leur annulation

Réduction de capital par voie de rachat d'actions par la société en vue de leur annulation aux conditions suivantes :

- Nombre d'actions dont le rachat est offert : 495 000,
- Prix de rachat fixé à la valeur nominale, soit 10 €,
- Délai de rachat par les actionnaires fixé à 20 jours, à charge pour ceux ne souhaitant pas l'accepter de rejeter l'offre,
- Rachat en une seule fois dans un délai de 3 mois, en numéraire, par prélèvement sur le compte « autres réserves ».

Rapporteur :
**Frédéric
DELFORGES**



Autorisation au représentant de la commune à voter en faveur de la réduction de capital par voie de rachat d'actions par la société en vue de les annuler aux conditions mentionnées ci-dessus



Modification du pacte d'actionnaires de la SPL OSER

Renouvellement du pacte avec modification de certains articles afin d'en simplifier la gestion et tenir compte de l'évolution de la société :

- Suppression dans le préambule de la liste des actionnaires fondateurs qui n'a plus lieu d'être dans le pacte,
- Précisions apportées au sommaire,
- Suppression, modification et allègement d'articles liés à la création de la société :
- (Articles : 5.2, 5.3, 6.1, 8, 9, article 10 et suivants, article 11).

Rapporteur :
**Frédéric
DELFORGES**



Approbation de l'ensemble des modifications proposées

Décision modificative n°1



FINANCES

38179 Code INSEE	Mairie de Gières BUDGET VILLE	DM n°1 2023
---------------------	----------------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
DECISION MODIFICATIVE N°1/2023

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-020-020 : Dépenses imprévues (investissement)	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-024-01 : Produits de cessions	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €
TOTAL R 024 : Produits de cessions	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €
D-2313-01 : Constructions	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-238-01 : Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €
Total INVESTISSEMENT	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Rapporteur :
Pierre VERRI



Approbation de la décision modificative n°1





Reversement du montant de la vente des livres par la bibliothèque aux associations internationales de la commune

- Participation des associations internationales de la commune à une vente de livres déclassés, organisée par la bibliothèque, le 9 septembre 2023.
- Reversement du produit de la vente s'élevant à 581,50 €.
- **Attribution d'une subvention exceptionnelle de 290,75€ à :**
 - l'association Gières Palestine,
 - l'association Gières Pérou.

Rapporteur :
**Sylvie
CUSSIGH**



Approbation du reversement mentionné ci-dessus



Aménagement d'une aire de jeux inclusive au sein du parc Charly Guibbaud – demande de subvention





FINANCES

Aménagement d'une aire de jeux inclusive au sein du parc Charly Guibbaud – demande de subvention

Plan de financement

Organismes - Collectivités	Financement en € HT
Commune de Gières	15 000 €
Région AURA	15 000 €
TOTAL	30 000 €

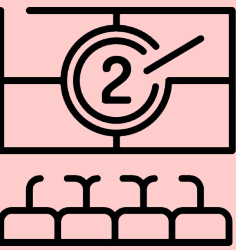
Rapporteur :
**Pierre
VERRI**



Approbation du plan de financement susvisé

Subventions aux associations

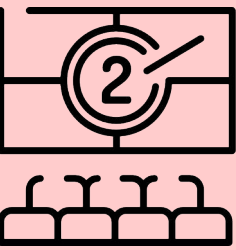
ASSOCIATIONS GIÈROISES	Subventions 2020	Subventions 2021	Subventions 2022	Subventions 2023
<i>SPORT</i>	63 800 €	61 000 €	63 550 €	62 050 €
<i>CULTURE</i>	16 100 €	14 750 €	14 550 €	14 150 €
<i>RELATIONS INTERNATIONALES</i>	7 300 €	3 400 €	3 500 €	3 500 €
<i>VIE QUOTIDIENNE/ÉCONOMIE</i>	500 €	0 €	500 €	500 €
<i>SCOLAIRE</i>	4 600 €	4 600 €	4 600 €	5 400 €
<i>ANCIENS COMBATTANTS ET DIVERS</i>	1 320 €	1 320 €	470 €	520 €
<i>VIE LOCALE</i>	700 €	11 100 €	6 400 €	8 050 €
<i>SANTÉ ET PRÉVENTION SOLIDARITÉS</i>	7 000 €	7 000 €	7 000 €	1 000 €
Total associations giéroises	101 320 €	103 170 €	100 570 €	95 170 €



VIE LOCALE

Rapporteur :
Vincent
MERCIER





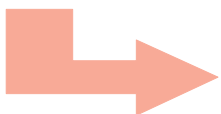
Subventions aux associations

ASSOCIATIONS NON GIÈROISES	Subventions 2020	Subventions 2021	Subventions 2022	Subventions 2023
<i>SANTÉ ET PRÉVENTION SOLIDARITÉS</i>	2 900 €	3 350 €	3 600 €	4 850 €
<i>MOBILITÉS ENVIRONNEMENT</i>	700 €	900 €	1 900 €	2150 €
<i>VIE LOCALE</i>	0 €	250 €	350 €	500 €
Total associations non giéroises	3 600 €	4 500 €	5 850 €	7 500 €
TOTAL GÉNÉRAL				
	104 920 €	107 670 €	106 420 €	102 670 €

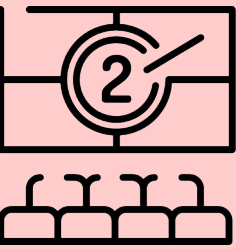
VIE LOCALE



Rapporteur :
**Vincent
MERCIER**



Approbation des subventions ci-dessus



Signature d'une convention avec l'association « le Tichodrome, centre de sauvegarde de la faune sauvage »

- Centre ouvert en juillet 2011
- Seule structure habilitée à recueillir la faune sauvage blessée sur le département de l'Isère
- Mise en place de partenariats avec les communes de son territoire
- **Attribution d'une subvention annuelle de 1 150 € afin de soutenir l'action de l'association.**

Rapporteur :
**Vincent
MERCIER**



Approbation et signature de la convention de partenariat

Convention avec Grenoble-Alpes Métropole, d'assistance au suivi et à la mise en œuvre des investissements et de la gestion de l'éclairage communal

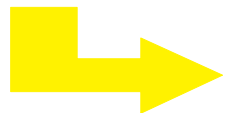
Missions concernées et coût des prestations basé sur le taux applicable au montant des commandes que passera la commune auprès des entreprises retenues :

- Assistance au pilotage et au suivi des études d'éclairage : 6 % du montant de la commande**
- Assistance technique aux opérations de maintenance et d'exploitation des éclairages communaux et des illuminations festives : 6 % du montant de la commande**
- Assistance technique à la mise en œuvre par la commune des investissements de rénovation des éclairages publics et des équipements sportifs : 5 % du montant de la commande**



TRAVAUX

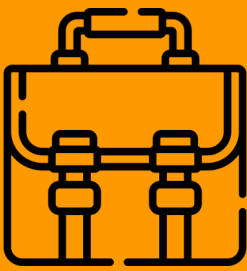
Rapporteur :
**Frédéric
DELFORGES**



Approbation de la convention avec Grenoble-Alpes Métropole



gières



SCOLAIRE

Convention avec la commune de la Tronche pour la mise à disposition de la piscine municipale

- **Cours de natation hebdomadaires pour les élèves des écoles maternelles Georges Argoud-Puy et René Cassin**
- **Convention pour une mise à disposition du 21 mars au 16 juin 2024 d'un bassin couvert et de 2 maîtres nageurs**
- **Coût de la prestation chiffré à 2 040 € pour ces 20 séances d'une heure chacune**
(10 séances par école maternelle)

Rapporteur :
Gisèle
LE CLOAREC

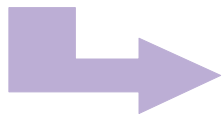


Autorisation de signature de la convention avec la commune de La Tronche

Signature d'une convention tripartite entre l'Union Sportive Giéroise (USG), la ville de Gières et Grenoble Université Club (GUC) football féminin

- **Partenariat créé, depuis le 1^{er} octobre 2021, entre les 2 clubs de football afin de développer le football féminin**
- **Mise à disposition du terrain de football synthétique entre la commune et les associations Grenoble Université Club Football Féminin et US Giéroise Football**

Rapporteur :
**Dominique
FRANCILLON**

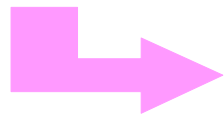


Autorisation de signature de la convention tripartite

Signature d'un protocole relatif à la mise en œuvre de la procédure de rappel à l'ordre prévue à l'article L132-7 du code de la sécurité intérieure

- **Protocole entre la ville de Gières et le Procureur de la République**
Dispositif partenarial renforcé visant à proposer une réponse rapide, conjointe et de proximité
- **Délai de mise en œuvre de ce rappel à l'ordre à l'appréciation du Procureur de la République**
- **Sont concernés les faits contraventionnels qui ont été commis sur la commune et ayant porté atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité ou à la salubrité publique**

Rapporteur :
Jean PAVAN



Autorisation de signature de ce protocole partenarial avec le Procureur de la République